



Extrait du Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

<http://www.vallauris-golfe-juan.fr/La-chenille-processionnaire.html>

La chenille processionnaire

- fr - Cadre de vie - L'animal dans la ville -

Date de mise en ligne : mardi 19 mai 2009

Site officiel de la ville de Vallauris Golfe-Juan

A l'automne, les chenilles processionnaires font leurs apparitions sur de nombreux conifères (cèdre, pin maritime, d'Alep, sylvestre...).

Actuellement, aucune réglementation n'oblige les propriétaires de conifères à traiter leurs arbres.

Toutefois, afin de se protéger contre cet insecte urticant, plusieurs solutions existent :

- Les traitements préventifs : la lutte microbiologique se fait entre le mois d'octobre et le mois de novembre, avant le développement du nid
- Les traitements curatifs par lutte chimique se réalisent vers le début du mois de février au plus tard avant la descente des chenilles
- Dernier recours sans garantie : couper les cocons, les ouvrir en se protégeant (gants, foulard ...) et les brûler de l'intérieur. Cette dernière solution n'est pas sans risque, en effet, des poils peuvent se propager, atteindre des personnes ou animaux sensibles et provoquer des réactions allergiques.